

Décisions de l'Assemblée départementale

L'Assemblée départementale a voté les décisions suivantes :

• **Aménagement rural**
Un Relais de Services publics va être créé à Juvigny-sous-Andaine. Une première dans le département. Ces Relais sont des guichets d'accueil polyvalents chargés d'accueillir, d'orienter et d'aider les usagers dans leurs relations avec les administrations et les organismes publics, principalement dans le domaine des prestations sociales et de l'aide à l'emploi. Ils ont pour missions de donner aux usagers une information de base sur les services et les procédures mises en place par les partenaires du Relais de Services Publics ; d'orienter les usagers vers le bon interlocuteur au sein de l'administration concernée ; d'aider les usagers à naviguer sur les sites Internet des partenaires et à utiliser les fonctionnalités ; de proposer une aide à la constitution des dossiers administratifs.

• **Eau et assainissement**
 De nouvelles modalités de financement de l'agence Loire-Bretagne vont entrer en vigueur en faveur des collectivités pour l'aide aux travaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement.
 La politique d'aide de l'agence de l'eau Loire-Bretagne interviendra selon trois niveaux : La politique générale de bassin : il s'agit d'actions prioritaires répondant à la directive

européenne eaux résiduaires urbaines (DERU) et à la directive cadre sur l'eau (DCE).
 Application pratique :
 - Alimentation en eau : plus aucun dossier ne serait éligible, hormis les études.
 - Assainissement des eaux usées : un ou deux dossiers ornaix bénéficieraient d'un financement « assuré » de la part de l'agence.
La politique contractuelle : il s'agit de présélectionner des opérations éligibles et de convenir de leur financement avec le Conseil général ; une convention formalisera les engagements des deux parties et dressera la liste des maîtres d'ouvrage concernés.
 Application pratique : les collectivités retenues bénéficieraient d'une subvention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, ce qui permettrait de majorer le financement global, notamment pour les travaux d'alimentation en eau.
La politique en faveur des collectivités rurales, Dotation Solidarité Urbain Rural (SUR) : il s'agit d'une enveloppe fixe allouée aux conseils généraux et calculée en fonction du nombre de communes rurales de chaque département. La dotation 2007 pour l'Orne a été fixée à 710 000 €. Une convention formalisant les obligations réciproques des deux partenaires est en cours de signature.

HARAS DU PIN Le Tournebride et ses dépendances

Le Tournebride et ses dépendances - où est implanté un espace d'information sur la filière équine intitulé « centre équi'ressources » - vont être réhabilités courant 2008-2009. Cette réhabilitation (restauration du gros œuvre, aménagement d'infrastructures pour l'accueil du grand public, rénovation des dépendances pour permettre de créer l'incubateur d'entreprises, réfection d'un parking) permettrait de développer le concept en y adjoignant une médiathèque du cheval, une librairie

spécialisée, un incubateur d'entreprises, une maison des associations. Le centre équi'ressources est appelé à gérer les offres et recherches d'emploi en matière équine et faciliter toutes les recherches d'informations et de stages mis en place par la filière. Coût total du projet : 372 000 €. L'emplacement du « Tournebride », face au Haras du Pin, en ferait un vecteur de communication significatif auprès du public fréquentant l'espace muséographique.

COLLÈGES Le DeutschMobil dans l'Orne

Le DeutschMobil sera présent dans l'Orne les 10 et 11 janvier 2008 ; du 25 au 28 mars 2008 et du 12 au 16 mai 2008. Placé sous le haut-patronage du ministre de la République fédérale d'Allemagne chargé des affaires culturelles dans la cadre du traité sur la coopération franco-allemande et du ministre de l'Education Nationale, ce dispositif cherche à soutenir la diversité du choix des langues vivantes dans l'enseignement en France. Le DeutschMobil

intervient à la demande de l'établissement dans les collèges et les écoles primaires ; son action est destinée aux élèves de CE1 et CM2 et aux élèves de 5^e sous forme d'une animation d'une heure par une lectrice, qui organise, selon l'âge des enfants, des jeux interactifs, des projections de films, des quiz...

Contact
 → 02 33 28 76 75, poste 1919.

SERVICES Un site pour les structures d'utilité sociale

La Chambre régionale de l'Economie sociale de Basse-Normandie a édité un portail Internet ressource destiné aux structures d'utilité sociale (associations, coopératives, mutuelles), aux collectivités territoriales, aux acteurs de l'accompagnement, etc.
www.cres-bn.com

TERRITOIRES en actions

E C É N B É

La lettre d'information du Conseil général de l'Orne

en direct

Si le logement social ne constitue pas une compétence obligatoire du Conseil général, notre engagement dans ce domaine n'en est pas moins profond et durable. A ce titre, nous nous sommes engagés depuis plusieurs années déjà aux côtés des principaux bailleurs sociaux ornaix pour faciliter l'accès au logement des Ornaises et des Ornaix en fragilité sociale. Jusqu'alors, notre politique d'aide en la matière était calquée sur celle de l'Etat. Ce dispositif a déjà produit de bons résultats, mais pouvait encore gagner en efficacité avec la prise en compte des spécificités de notre territoire. Il apparaît ainsi que l'Orne possède un patrimoine immobilier, dans ses centres-bourgs notamment, immédiatement disponible pour être requalifié en logements sociaux. Outre l'intérêt évident de réhabiliter un habitat traditionnel vacant au profit des familles en difficulté, cette démarche présente l'avantage de favoriser pleinement la mixité sociale. C'est cette logique de territoire, dont les modalités d'application sont détaillées dans cette Lettre qui est plus que jamais à l'œuvre à travers notre département.



en avant

Logement social Une réorganisation des aides à la pierre au plus près des besoins locaux

En privilégiant la valorisation de l'existant plutôt que la construction de nouveaux logements sociaux, le Conseil général de l'Orne veut tout autant favoriser la revitalisation des centres-bourgs que contribuer à l'amélioration qualitative des logements les plus dégradés. Présentation.
A lire en page 2 à 4 et dans la fiche thématique jointe.



Territoires en actions / Décembre 2007 - N°20
 27, boulevard de Strasbourg - BP 528 - 61017 Alençon Cedex - Tél. 02 33 81 60 00
 Fax. 02 33 81 60 71 - Directeur de la publication : Alain Lambert.
 Rédacteur en chef : France-Laure Sulton - Ont collaboré à ce numéro : Véronique Iridopé, Marianne Boulet, Stéphanie Liénart. - Conception maquette & mise en page : aprim-caen.fr
 Impression sur papier recyclable ECF - ISSN 11482990
 Dépôt légal : à parution - E-mail : dircom@cg61.fr - Site : www.cg61.fr ou www.orne.fr

ALAIN LAMBERT
 PRÉSIDENT DU
 CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ORNE

Agenda

Alençon
 (Archives départementales)
 → Jusqu'au 31 janvier
Bicentenaire du cadastre : 1807-2007
 exposition
 02.33.81.23.00.

→ 17 janvier
Que peut la philosophie aujourd'hui ?
 par Marcel Gauchet
 02.33.32.40.41.

Alençon
 (Halle aux Toiles)
 → 10 janvier
Cycle de la pensée en question
Entre utopie et lucidité mélancolique ?
Peut-on sortir du désenclavement politique
contemporain ? par Pierre Rosanvallon
 02.33.81.60.00 poste 1209

Alençon
 (Hôtel du Département)
 → Jusqu'au 1^{er} février 2008
Aquarelles, de Marie Callewaert
 02.33.81.60.00
 poste 1209



Jean-Paul Vimont

■ **Alain Lambert** a reçu, le 12 novembre à l'Institut de France, le grand prix Edouard Bonnefous pour son rôle joué dans la réforme budgétaire. La Loi, loi organique sur les lois de finances, adoptée en 2001 a été pleinement appliquée en 2006. ■ **Jean-Yves Fraquet** est le nouveau sous-préfet d'Argentan depuis le 22 octobre. Il succède à François Ravier. ■ **Jean-Paul Vimont** est le nouveau directeur général adjoint de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Alençon depuis le 17 septembre 2007. Il succède à Corinne de Queylard. ■ **Isabelle Dilhac**, 51 ans, a été nommée secrétaire générale pour les affaires régionales auprès du préfet de la région Basse-normandie pour une durée de trois ans. ■ **Daniel Chemin** a été élu

nouveau maire de la commune de La Perrière le 5 octobre 2007. Il succède à Jean Bernardeau. ■ **Le Capitaine Gabriel Lothe** a pris la tête de l'escadron départemental de sécurité routière depuis le 1^{er} septembre. Il succède au Capitaine de Sars. ■ **Anne Gireau**, est la nouvelle directrice du Pôle Sanitaire Social au Conseil général. Elle succède à Etienne Hervo. ■ **Michel Auvray** est le nouveau directeur de la Maison d'enfants « Les Petits Châtelets » à Alençon. Il succède à Jean-Jacques Maumy. ■ Depuis le 1^{er} octobre, **Christine Fromont** a accédé au poste d'adjointe au chef d'établissement de la maison d'arrêt d'Alençon.



Anne Gireau



27, boulevard de Strasbourg - BP 528 - 61017 Alençon Cedex
 Tél. 02 33 81 60 00 - Fax. 02 33 81 60 71 - E-mail : dircom@cg61.fr

www.cg61.fr • www.orne.fr

Logement social

Les nouvelles aides à la pierre au plus près des besoins locaux

La réforme des aides à la pierre en faveur du logement social privilégie la réhabilitation du parc existant. Un atout pour l'espace rural ornaï. Explications.

Explicite

La réforme à la loupe

L'offre de logement social dans l'Orne n'est pas toujours adaptée aux besoins de la population ; en témoignent les 600 logements vacants recensés en 2006. Aussi, au lieu de continuer à aider la construction neuve qui trouve généralement son équilibre financier sans le Département, le Conseil général a-t-il préféré valoriser le patrimoine bâti et la préservation des centres-bourgs en aidant les communes et les bailleurs sociaux à rénover ou améliorer l'existant. Ce réexamen de la politique d'aide à la pierre du Conseil général est le fruit d'une riche concertation avec les principaux bailleurs sociaux ornaï, dont Orne Habitat qui est sous la tutelle du Département. Alors qu'auparavant, les aides du Conseil général étaient calquées sur celles de l'Etat, le parti pris a été de rechercher ensemble à répondre aux besoins spécifiques de l'Orne qui ne correspondent pas à ceux de la région parisienne ou caennaise, encore moins à ceux du littoral.

Les objectifs principaux de cette réforme :

- ✓ contribuer au développement harmonieux du territoire ornaï avec le maintien ou l'installation des familles dans les centres-bourgs, le développement des commerces de proximité et des services à la personne.
- ✓ donner la part belle à la mixité sociale.
- ✓ améliorer la qualité des logements pour alléger les charges locatives et permettre ainsi aux familles les plus modestes de mieux équilibrer leur budget.

Ce qui change :

- ✓ L'aide aux opérations d'acquisition-amélioration est fortement revalorisée. Il s'agit des opérations consistant à acquérir, un bâtiment généralement désaffecté en centre-bourg et à le remettre sur le marché locatif social. Le montant de la subvention de base, jusqu'ici de 3500 € est porté à 7000 € par logement, augmenté d'une subvention complé-

mentaire à parité avec la commune ou la communauté de communes d'implantation dans la limite pour le Département de 10 000 € par logement.

- ✓ La création d'une nouvelle subvention dite « réhabilitation » pour les logements sociaux hors périmètre ANRU (Alençon, Argentan et Flers).

Les opérations lourdes de réhabilitation, d'un montant supérieur à 15 000 € par logement bénéficieront désormais d'une participation forfaitaire de 1 500 € par logement. En consacrant plus de 400 000 € à ce programme et à raison de 1 500 € par logement, le Conseil général espère financer 270 logements par an.

- ✓ Suppression en parallèle des subventions à la création neuve (prêts locatifs sociaux (PLS) et des prêts locatifs sociaux à usage social (PLUS)).

Ce qui ne change pas :

- ✓ Le programme reconstruction Il concerne les opérations nécessitant une démolition préalable d'un bâtiment avant de reconstruire du logement social. La subvention du Conseil général est égale au double de la subvention accordée par une collectivité, hors avantage, hors apport du terrain, travaux de voirie et réseaux divers d'un montant maximum de 5 000 € pour un logement démolit et reconstruit. Cette subvention s'applique également aux communes. A noter : les opérations de renouvellement



Le parti pris a été de rechercher à répondre aux besoins spécifiques de l'Orne.

urbain (ANRU) bénéficient également de cette aide.

- ✓ La subvention « intégration »

Cette subvention de 5 500 € par logement concerne les logements très sociaux réalisés selon des normes adaptées à l'accueil de personnes devant être accompagnées dans leurs efforts d'intégration. Elle peut être accordée aux organismes HLM, aux communes ou EPCI compétents.

Indices :

- 133 M€. C'est le montant inscrit au budget 2007 pour les dépenses sociales dont 3,068 M€ consacrés au seul logement.
- 170 000 €. C'est le montant de l'enveloppe consacrée à l'aide « acquisition-amélioration » pour l'année 2008.

TERRAIN

Des communes largement investies sur le logement social en milieu rural

A Tourouvre, la valorisation de l'existant est une réalité !

Maire de Tourouvre (CDC du Haut Perche) depuis 1989, Guy Monhée s'est très rapidement engagé en faveur du logement social et de la réhabilitation de l'existant. « Les gens se plaisent dans l'ancien », observe-t-il. Aux logements collectifs, il préfère des pavillons à taille humaine et des demeures anciennes qui retrouvent une seconde jeunesse. Ainsi, il y a à Tourouvre, une maison à vendre depuis plus de 6 mois. Elle ne possède pas de jardin mais elle se situe au cœur du village. Elle devrait être réhabilitée et accueillir des logements sociaux. En outre, il est prévu, d'ici 2010, la destruction de 24 logements collectifs qui se verront remplacés par des pavillons.

POINT DE VUE

“ Priorité à l'amélioration de l'existant ”



GUY MONHÉE, CONSEILLER GÉNÉRAL DE TOUROUVRE, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION TRAVAUX PUBLICS, URBANISME, TRANSPORTS, TÉLÉCOMMUNICATIONS ET LOGEMENT DU CONSEIL GÉNÉRAL ET PRÉSIDENT D'ORNE HABITAT

logements de qualité, confortables et bien équipés pour un loyer raisonnable. Toute habitation saine entraîne des économies d'énergie et donc une baisse des charges locatives, ce qui facilite l'accès au logement. A mon avis, ce recentrage va dans le bon sens. Nous tenons compte également du vieillissement de la population en optimisant l'aménagement des appartements et maisons destinés aux personnes âgées.

Quel est le rôle du Conseil général en matière de logement social ?

Il convient de garder à l'esprit que le logement social n'est pas une compétence obligatoire du Conseil général. Pourtant, ce dernier a souhaité favoriser l'accès au logement des plus démunis. Face au phénomène de vacance des logements sociaux dans l'Orne, les priorités ont été modifiées en faveur de l'amélioration de l'existant. Les bailleurs sociaux ont été étroitement associés à la réflexion, apportant leur excellente connaissance du terrain et des besoins des bénéficiaires.

En quoi la réorganisation des aides à la pierre en faveur du logement social facilite-t-elle l'accession au logement des plus démunis ?

L'objectif de cette remise à plat des aides du Conseil général est d'offrir des

Quel pourrait-être l'impact d'un tel dispositif en terme d'aménagement du territoire ?

Dans un village, une maison vide est bien triste. Je préfère qu'elle soit occupée et qu'elle vive ! La réhabilitation de l'existant en centre bourg favorise la mixité sociale, ce qui est essentiel. Les locataires apprécient leur qualité de vie et respectent davantage leur logement. La délinquance et les gros problèmes y sont moins fréquents. Autre avantage et non des moindres, les bourgs sont redensifiés, ce qui recrée l'équilibre entre espace urbain et espace rural et attire les commerces de proximité.

En savoir +

contacts

→ Conseil général
Pôle sanitaire et social
Bureau logement et politique de la ville
Service de la cohésion sociale
13 rue Marchand Saillant
61016 Alençon cedex
Tél. 02 33 81 60 00

→ Orne Habitat
42 rue du Général Fromentin
BP 76
61003 Alençon cedex



→ Logis Familial
21 rue de la chaussée
BP 37
61002 Alençon cedex

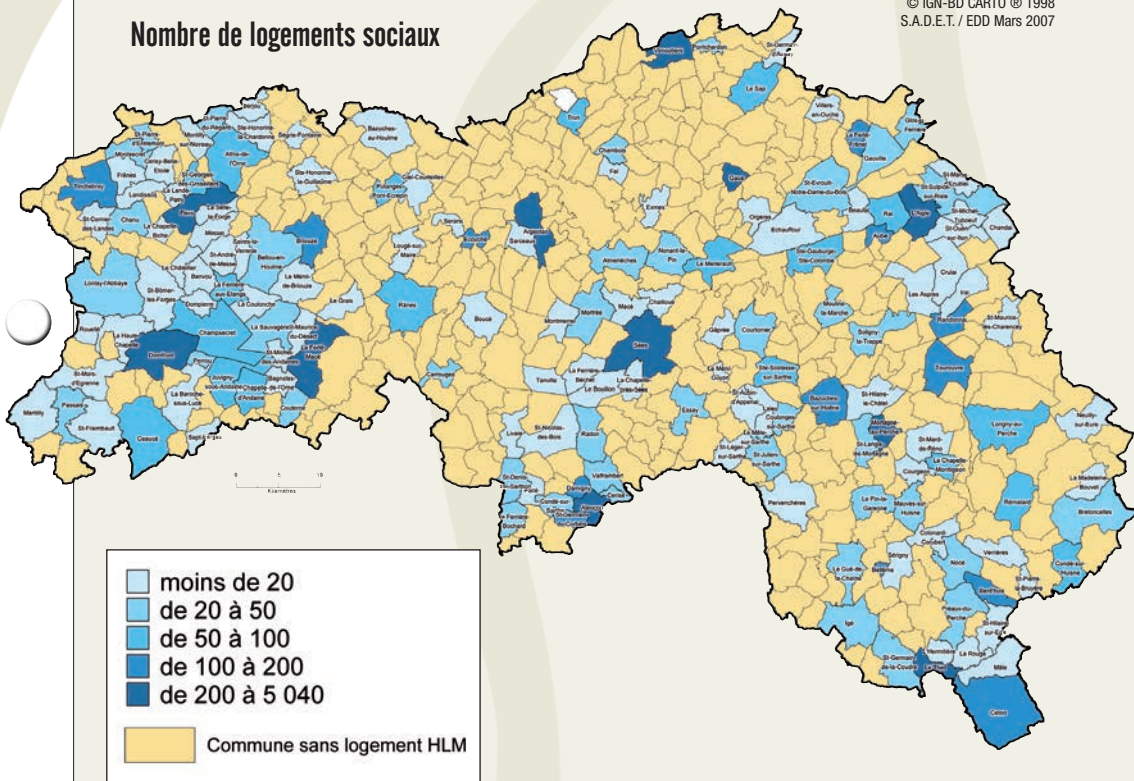
→ SAGIM
19 rue du Maréchal De Lattre de Tassigny
BP 38 - 61002 Alençon cedex

Annexes

Etat des lieux au 1^{er} janvier 2007

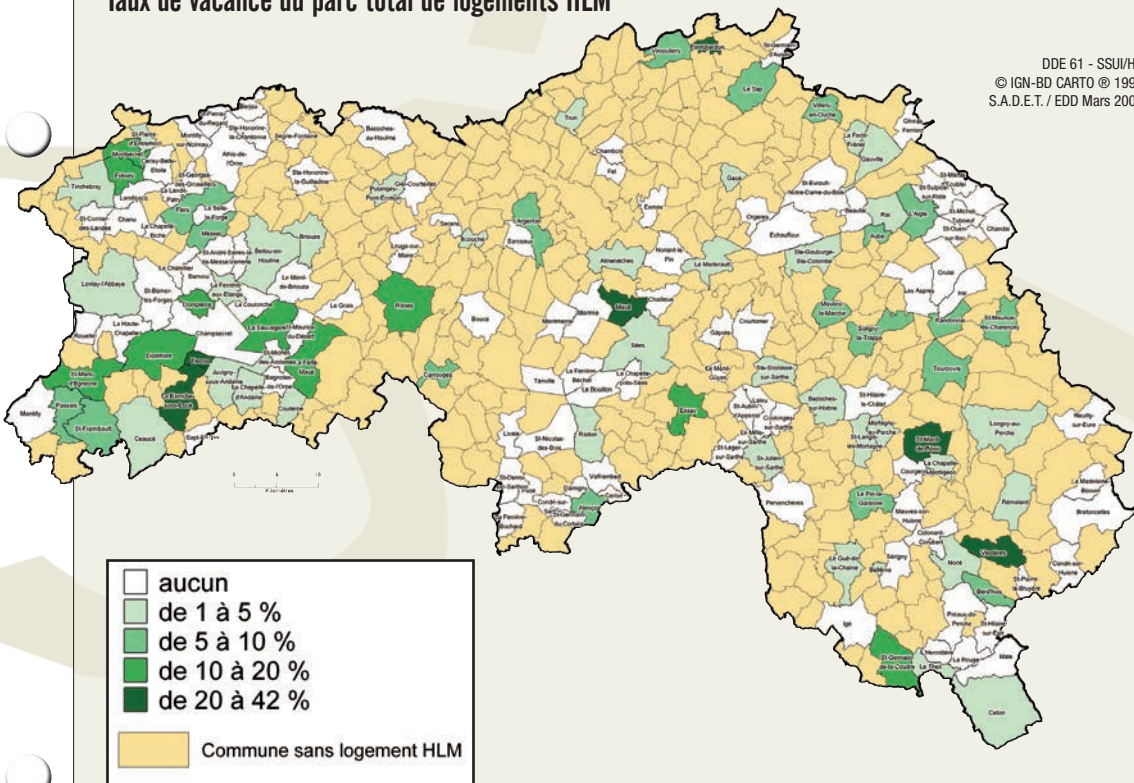
source : Bailleurs HLM Orne
© IGN-BD CARTO © 1998
S.A.D.E.T. / EDD Mars 2007

Nombre de logements sociaux



Taux de vacance du parc total de logements HLM

DDE 61 - SSUI/HA
© IGN-BD CARTO © 1998
S.A.D.E.T. / EDD Mars 2007





Accueil des gens du voyage

Le Conseil général renforce ses aides financières

Le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage, cosigné par l'Etat et le Conseil général, précise que la capacité totale de ces aires doit être au minimum de 30 places sur chaque commune de plus de 5 000 habitants ou EPCI compétent. Dans le règlement d'aides du Conseil général, le nombre maximum de places de caravane(s) subventionnables passe donc logiquement de 25 à 30 pour les 5 sites prévus dans le Schéma

départemental d'accueil des gens du voyage (Flers, L'Aigle, La Ferté-Macé, Argentan et Alençon).

Considérées comme du logement « très social » par la loi du 13 juillet 2006 portant engagement national sur le logement (ENL), ces aires bénéficieront de la subvention PLA Intégration d'un montant de 5 500 euros par logement (c'est-à-dire ici par emplacement).

Le Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD), 2006-2011

Une mise en cohérence des ressources en faveur du logement social

Un nouveau Plan a été initié pour la période 2006-2011. Il est copiloté avec la préfecture de l'Orne. Son élaboration s'inscrit dans un contexte particulier. En

effet, la loi du 13 août 2004 (Acte II de la décentralisation) a placé le fonds de solidarité pour le logement sous la compétence exclusive du Conseil général.

Le rôle essentiel du PDALPD est :

- d'analyser les situations des familles ;
- de recenser les besoins en logement des personnes défavorisées ;
- de mettre en place les dispositifs d'accès et de maintien dans un logement adapté, décent

et indépendant ;

- d'assurer une production d'offres de logement suffisante ;
- d'articuler les différents dispositifs départementaux.

Zoom sur la Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (relogement)

Le Conseil général de l'Orne s'est associé à l'Etat pour faciliter l'accès et le maintien au logement des plus démunis par la mise en place d'une Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS).

Un prestataire a été désigné pour la réalisation de cette mission qui s'exerce sur l'ensemble du territoire ornaï.

Objectif de cette MOUS : rechercher pour chaque ménage concerné, un logement adapté

à sa situation, soit en utilisant le parc existant, soit en développant une offre nouvelle.

Un nouveau programme est actuellement en préparation. Il devrait débiter le 1^{er} janvier 2008 et permettrait l'accompagnement de 15 familles.

Le financement :

Le Conseil général assure 50% du coût de ce dispositif à parité avec l'Etat.